



CONSEIL MUNICIPAL Procès-Verbal de la séance du Mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 28 mai à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvie OUTURQUIN, le Maire.

Étaient présents : Sylvie OUTURQUIN, Frédéric COMAT, Jean-Marc GROSSMANN, Isabelle BOULEY, Géraldine COMTE, David ROLAND, Éric BOITTIN et Thomas JULIEN

Absents excusés : Valérie VAILLER, Bernard LESAVRE et Patrice FERRERO

Jean-Marc GROSSMANN a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal de la réunion du 11 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

1 Droit de Prémption

La Commune a été avertie de la mutation de la parcelles B474, d'une superficie totale de 388 m², située, 8 rue du Clos du Château, en zone UE où est institué le Droit de Prémption Urbain (DPU).

Ce qui entraîne une demande de déclaration d'intention d'aliéner ou d'acquisition d'un bien.

Aucun droit d'intérêt général n'étant prévu sur lesdites parcelles,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire application de son droit de prémption.

2 Convention de gestion en matière d'assainissement entre la commune et MBA 2024

Au 1^{er} janvier 2020, Mâconnais Beaujolais Agglomération a pris la compétence Assainissement. Dans ce cadre elle a souhaité permettre aux communes qui le souhaitent de poursuivre des missions d'entretien des espaces verts des ouvrages d'assainissement par l'intermédiaire d'une convention de gestion, garantissant l'efficacité du service public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de gestion en matière d'assainissement.

3 Rythmes scolaires 2024

Dans le prolongement du décret du 27 juin 2017 qui permettait aux collectivités qui le souhaitaient, de déroger à la semaine de 4 jours 1/2, le Conseil Municipal, en concertation avec les instances de l'Éducation Nationale, avait dans sa séance du 29 avril 2021, approuvé une organisation du temps scolaire fixant la durée de la semaine à 4 jours à compter de septembre 2021 pour une durée de 3 ans.

Cette organisation, arrêtée par l'IA-DASEN et après avis du CDEN du 22 juin 2021, arrivant à échéance à la rentrée prochaine, les conseils d'écoles ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est positionné pour le maintien de la semaine à 4 jours conformément à l'organisation ci-après :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Horaires de classe	Durées								
Matin	8 H 40 / 11 H 40	3 H 00	8 H 40 / 11 H 40	3 H 00	NÉANT	NÉANT	8 H 40 / 11 H 40	3 H 00	8 H 40 / 11 H 40	3 H 00
Pause méridienne	11 H 40 / 13 H 25	1 H 45	11 H 40 / 13 H 25	1 H 45			11 H 40 / 13 H 25	1 H 45	11 H 40 / 13 H 25	1 H 45
Après-midi	13 H 25 / 16 H 25	3 H 00	13 H 25 / 16 H 25	3 H 00			13 H 25 / 16 H 25	3 H 00	13 H 25 / 16 H 25	3 H 00
	Durée de la journée de classe	6 H 00	Durée de la journée de classe	6 H 00	Durée de la journée de classe	0 H 00	Durée de la journée de classe	6 H 00	Durée de la journée de classe	6 H 00

Prochain Conseil Municipal : Mardi 2 juillet 2024 à 19h30